Débouchés droit public

Par **marsuup**, le **05/08/2013** à **22:44**

Bonjour,

je viens recueillir vos avis car j'arrive en 3eme année, et j'hésite encore entre un parcours publiciste et privatiste.

Notamment, j'ai du mal à cerner les débouchés professionnelles concrètes d'un cursus en droit public.

Bien sûr je me doute que sont possibles des concours administratifs. Mais pour accéder à quelles fonctions concrètes ?

Egalement quelles sont les débouchés en droit public des affaires ? J'entend souvent parler de cette matière ? Est-elle porteuse ?

Aussi, d'un point de vue pratique, les méthodes juridiques (recherches dans législation/jurisprudence, applications d'articles, résolution de problématique juridique...)employées par un juriste d'entreprise et un juriste en droit public (des affaires notamment) se ressemblent-elles ?

Enfin, un diplômé en droit public des affaires et un diplômé en droit des affaires privatiste, de niveau et d'expérience équivalentes peuvent-ils prétendre à un salaire égal ? ou l'un a des chance de gagner sensiblement mieux sa vie que l'autre et aura une meilleur sécurité au niveau de l'emploi ?

Ps : ces questions n'ont pas du tout pour but de dénigrer l'un des deux pans du Droit, elles sont purement pragmatique.

Par **Yann**, le **06/08/2013** à **09:05**

Cette question est récurrente, utilise la fonction recherche du forum et tu devrais trouver pas mal de sujets qui en traitent. Par exemple:
http://www.juristudiant.com/forum/sujet.php?id_sujet=5756&PAGE=1
Ou encore:
http://www.juristudiant.com/forum/le-droit-public-ca-debouche-sur-quoi-t18275.html

Le droit public offre tout autant de débouchés que le droit privé. C'est juste qu'ils sont moins connus, moins évidents, voir moins "prestigieux". Dès que l'on parle d'études de droits les

gens pensent: avocat (et même plus précisément avocat pénaliste), juge, notaire, mais rarement préfet,contrôleur des impôts ou trésorier payeur général.

Les concours administratifs amènent à beaucoup de fonctions différentes. Il y a environ 5 millions de fonctionnaires en France ce qui représente plusieurs centaines de métiers différents. Bien entendu avec un cursus de droit les concours pour être enseignants ou médecin ne vont pas t'intéresser. Les principaux seront ceux des catégories A, mais qui mènent à des fonctions différentes que l'on travaille pour l'Etat, un hôpital ou une collectivité. Si je prends l'exemple des collectivités territoriales, avec un master de droit public, tu peux passer le concours d'attaché ou celui d'administrateur. Ce sont des postes de cadres. Tu seras chef d'un service dans une collectivité: mairie, département, région etc... Selon ton cursus tu peux t'occuper de marchés publics, de finances publiques, de GRH, d'assurance, de contentieux, etc... Bref, les opportunités ne manquent pas.

Le droit public des affaires marche bien actuellement. Elle regroupe plusieurs secteurs du droit public, en gros ce qui concerne les finances publiques et les relations entre personnes publiques et entreprises (marchés, contentieux, etc...).

D'un point de vue pratique, les méthodes de travaille se ressemblent entre un juriste privé et un juriste public. Ce sont les sources qui changent. Le droit public est plus basé sur la jurisprudence et moins sur les codes. Mais il y a la même exigence de précision et de rigueur dans les deux matières. On retrouve les mêmes cheminements: on prend une situation, on en extrait tous les problèmes, on regarde ce que dit le droit positif dessus et on formule la marche à suivre en conséquence.

La question financière est délicate. Tout dépend du métier exercé. D'une manière générale, mais ce n'est pas une science exacte, on gagne mieux sa vie dans le privé que dans le public. Cependant, faire du droit public ne mène pas qu'à des métiers publics. Tu peux parfaitement être avocat spécialisé en droit public. Auquel cas tu es dans la même situation financière qu'un avocat spécialisé dans une autre matière. Il est aussi possible d'être juriste spécialisé en droit public dans des organismes de conseils: association d'élus, cabinets privés, voir dans des grandes entreprises comme Véolia. En revanche, niveau sécurité de l'emploi rien ne bat la fonction publique, une fois titulaire, sauf grosse bêtise, c'est emploi à vie.

Par **lolo7**, le **06/08/2013** à **09:57**

Tout à fait d'accord avec Yann. Après c'est à toi de savoir ce que tu veux faire. D'ailleurs j'ai posé presque la même question dans un autre topic.Personnellement, à la rentrée qui va suivre je vais devoir choisir entre le droit public ou privé.Dur dur.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés